

## **Circulaire interministérielle n° DHOS/E3/DGFP/5B/2008/DSS/252 du 24 juillet 2008 relative à la généralisation de la télétransmission aux caisses des éléments de facturation, selon les normes B2 et NOEMIE, dans les établissements de santé antérieurement en dotation globale**

Date :	24/07/2008
Type :	Circulaires / Instructions ministérielles
Rubrique :	12. Frais de séjour
Thème(s) :	Sécurité Sociale - Relations établissements de santé - organismes d'assurance maladie - Normes B2 et Noémie

**Vous pouvez consulter, en version PDF, la [circulaire interministérielle n° DHOS/E3/DGFP/5B/2008/DSS/252 du 24 juillet 2008](#) relative à la généralisation de la télétransmission aux caisses des éléments de facturation, selon les normes B2 et NOEMIE, dans les établissements de santé antérieurement en dotation globale.**